

**AR Prefecture**

063-216300566-20230825-2023\_36-DE  
Reçu le 29/08/2023  
Publié le 29/08/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE**

**Séance du 25 août 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	7
Procurations	4
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 25 août à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et GUILLY Philippe.

Date de la  
Convocation :  
17/08/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. FAURIAT Jonathan, M. FOUGERE Gilles représenté par M. DUGNAS Sébastien, Mme GRAZON Roseline représentée par GUILLY Philippe, M. VAISSE Bernard représenté par Mme ECHALIER Marilyn

VOTES :  
Pour : 2  
Contre : 7  
Abstention : 2

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération  
N°2023\_36**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans sa séance du 4 août 2023, le Comité Syndical du SIVU propose la mise en place de la cantine à 1 euro avec une grille tarifaire suivante :

**Objet : SIVU du  
RPI – Mise en  
place cantine à 1  
euro – accord des  
communes  
membres**

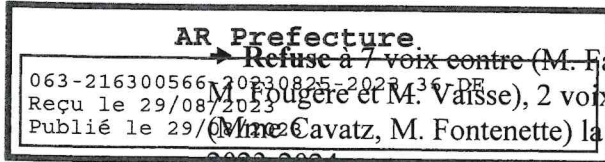
Prix d'un repas	Quotient familial CAF
1,00 €	< 1000
3,70 €	1001 à 1149
4,00 €	1150 à 1299
4,30 €	1300 à 1449
4,60 €	1450 à 1599
4,80 €	≥ 1600

Monsieur le Maire précise que ce dispositif est soutenu par l'état. La réponse ministérielle apportée au questionnement des communes en attente d'engagement de l'Etat, indique que le soutien de l'Etat à la tarification sociale des cantines est pérennisé sur la durée du quinquennat. Les communes peuvent donc signer une convention triennale pour s'engager dans ce dispositif.

Monsieur le Maire indique également qu'à ce jour la tarification solidaire est déjà mise en place sur notre RPI. A ce jour, le tarif appliqué est compris entre 3,25 € et 5,00 € suivant le quotient familial.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :



Refuse à 7 voix contre (M. Fauriat, M. Bonnet, Mme Grazon, M. Guilly, M. Dugnas, M. Rougère et M. Vaisse), 2 voix pour (Mme Echalier, Mme Rodriguez) et 2 abstentions (Mme Cavatz, M. Fontenette) la mise en place de la cantine à 1 euro à la rentrée scolaire 2023-2024.

En effet, les élus estiment que ce dispositif créer une inégalité sociale. Ils précisent que ce dernier n'est pas pérenne et qu'il serait difficile de revenir à la situation initiale si celui-ci n'était pas reconduit. Ils estiment que le dispositif en place est suffisant et que la grille tarifaire proposée est tout à fait correcte.

➔ **Charge M.** le Maire d'avertir le Syndicat Intercommunal pour la gestion des écoles du RPI Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères de la décision du conseil municipal sur ce point.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 29/08/2023  
et publication le 01/09/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS